



Déclaration du SNUipp-FSU CAPN du jeudi 8 janvier 2015

Il est bien difficile de trouver des mots assez forts pour exprimer notre douleur et notre indignation face à l'acte barbare survenu hier dans les locaux du journal Charlie Hebdo. Les nombreux rassemblements qui se sont multipliés de manière spontanée et auxquels s'est joint le SNUipp-FSU offre un témoignage vivant et collectif du refus de l'obscurantisme et des amalgames et l'affirmation du désir intact de liberté, de justice et de démocratie. Nous sommes toutes et tous Charlie et nous ne nous résignons pas au silence. Indigné-e-s mais totalement déterminé-e-s et plus que jamais debout pour porter une école et une société plus juste et plus humaine. C'est bien dans cette veine que nous inscrirons toujours notre syndicalisme car rien n'est jamais définitivement acquis.

L'installation d'une nouvelle CAPN est l'occasion de rappeler toute l'importance du paritarisme et du dialogue social indispensable pour garantir les droits individuels de nos collègues, l'équité du traitement de leurs demandes, la transparence des décisions prises par l'administration et de bon fonctionnement du service public d'éducation.

Les élections professionnelles qui permettent à nos collègues de désigner leurs représentants constituent un moment de démocratie sociale important. L'engagement des personnels à ce moment était un enjeu de taille dans un climat morose et difficile.

Or, si la participation a augmenté par rapport à 2011, on est loin des 62 % qui s'étaient exprimés en 2008, plus d'un enseignant du premier degré sur 2 n'ayant pas voté. La persistance de difficultés pour exprimer son vote en est une des raisons ainsi que l'absence de perspectives réelles de revalorisation des enseignants. Le ministère devra donc avoir une réflexion sur les modalités à mettre en place pour favoriser la participation du plus grand nombre à l'avenir.

Pour autant, le SNUipp-FSU reste largement majoritaire et nous remercions nos collègues pour cette marque de confiance renouvelée.

Le bon fonctionnement du service public d'éducation nécessite un respect du calendrier des opérations de carte scolaire. Le report de ces opérations après les élections cantonales a des répercussions très négatives pour la préparation de la rentrée scolaire prochaine. Adapter les locaux et recruter une ATSEM en cas d'ouverture de classe, implanter des postes pour préparer les mutations et organiser des compléments de service pour les directeurs d'école, les maîtres formateurs, les temps partiels, nécessite du temps. Cela impactera aussi fortement le quotidien de nos collègues : le mouvement sera retardé et les enseignants, particulièrement les stagiaires, connaîtront leur nouvelle affectation beaucoup trop tardivement. De plus, ce report générera des difficultés inévitables pour les personnels administratifs. C'est pourquoi le Snuipp-FSU s'est adressé à la ministre en ce sens.

Dans le premier degré, certaines réformes sont restées à quai comme celle de la formation continue. Or, on ne peut pas envisager une rénovation pédagogique sans former ceux qui sont directement concernés au quotidien.

De plus, la formation initiale est laborieuse, comme l'a reconnu un récent rapport de l'Inspection générale. Il est nécessaire de dresser rapidement un bilan des ESPE pour rectifier le tir et donner aux nouveaux enseignants la formation initiale solide dont ils ont besoin.

La refonte de la carte de l'éducation prioritaire, si elle était nécessaire, ne peut se faire à périmètre constant, si on veut qu'elle apporte vraiment une réponse satisfaisante aux territoires et aux élèves qui en ont besoin. Une dotation budgétaire supplémentaire est nécessaire et la nouvelle carte doit donner toute sa place aux écoles qui ne peuvent pas en être exclues sur le seul motif que leur collège de rattachement ne serait pas labellisé.

De plus les chantiers métier n'ont pas apporté les réponses attendues pour améliorer les conditions d'exercices des missions. Ces chantiers s'ils ont apporté quelques évolutions pour certaines catégories de personnels comme les enseignants en éducation prioritaire, les directrices et directeurs d'école ou les conseiller-e-s pédagogiques, se limitent souvent à un début de rattrapage indemnitaire et ne permettent aucun temps dégagé pour l'ensemble des personnels. De plus, ils n'apportent aucune évolution à la majorité des personnels.

10 ans après la loi de 2005, le SNUipp-FSU souhaite rappeler que beaucoup de chemin reste encore à parcourir pour que « l'inclusion fasse école. » Celle-ci a besoin à la fois de dispositifs pour l'accueil des élèves en situation de handicap mais aussi de structures et dispositifs pour l'adaptation (RASED, SEGPA...). Les questions de formation et d'accompagnement sont aussi essentielles.

Le SNUipp-FSU participe actuellement aux travaux ministériels pour la constitution du corps de psychologues de l'éducation nationale. Il restera vigilant sur la garantie des droits des instituteurs et PE exerçant actuellement les missions de psychologues.

Le SNUipp-FSU tient à exprimer sa plus grande inquiétude sur la multiplication des refus de détachement dans le réseau AEFÉ, MLF et des établissements homologués malgré l'avis favorable des DASEN, obligeant des collègues à réintégrer après s'être installés dans leur nouveau pays d'affectation.

Nous demandons au Ministère de l'éducation nationale de faciliter le détachement des titulaires et de permettre aux opérateurs de pourvoir les postes afin de renforcer le service public d'éducation et la politique culturelle de la France à l'étranger.

Le SNUipp-FSU sollicite un rendez-vous avec la DGRH du MEN afin qu'elle clarifie sa politique en matière de détachement à l'étranger.

Il y a nécessité à ouvrir d'urgence le chantier sur les obligations de service des professeurs des écoles. Il est nécessaire de repenser le métier d'enseignant du primaire. Par exemple, le cadre actuel des « 108 heures annualisées » qui recouvre le travail hors enseignement explose, car il n'est plus adapté aux nouvelles réalités du métier. Il est temps de revoir son contenu en laissant aux équipes la responsabilité de l'utiliser pour le travail en équipe, la rencontre avec les parents et les partenaires de l'école.

Enfin la revalorisation salariale des enseignants du primaire reste au point mort et entraîne des difficultés à recruter, avec des recours de plus en plus nombreux à des contractuels.

L'OCDE a une nouvelle fois alerté sur le déclassé salarial des enseignants du primaire en France recrutés à BAC + 5, et ce, alors que comme tous les fonctionnaires, ils subissent de plus un blocage de leurs salaires depuis 5 ans quand, dans le même temps, les "anomalies salariales" des recteurs sont corrigées. Le Snuipp-FSU réclame un calendrier d'augmentation de l'ISAE bloquée à 400 euros brut par an, afin qu'elle soit alignée sur l'ISOE du second degré.

C'est pour toutes ces raisons (effectifs de classes trop lourds, remplacements non assurés, formation initiale et continue des personnels non satisfaisante, conditions de travail très souvent dégradées, alourdissement des tâches, injonctions hiérarchiques excessives, le tout dans un contexte de salaires notoirement insuffisants et de gel du point d'indice depuis 2010) que le Snuipp avec la Fsu appelle à une journée de grève le mardi 03 février pour défendre l'école, ses élèves et ses personnels.